

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'associations,

Je tiens à m'adresser à vous en cette avant-veille de 11 novembre pour vous dire tout d'abord à quel point votre présence, au quotidien et sur l'ensemble de nos territoires de métropole et des outre-mer, est précieuse.

Engagés pour la transmission de notre mémoire, du souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour ce pays et ses valeurs, et la sauvegarde des intérêts du monde combattant, je mesure chaque jour la force de votre action.

Vous le savez, les cérémonies du 11 novembre revêtent cette année une importance particulière. Il s'agit du centenaire du choix du Soldat inconnu, le 11 novembre 1920. Ce soldat inconnu symbolise le sacrifice de femmes et d'hommes, combattants de tous les conflits, dont le souvenir fait partie intégrante de nos mémoires nationales, locales mais aussi familiales et individuelles. Ce jour marquera également l'entrée de Maurice Genevoix au Panthéon et à travers lui, de Ceux de 14, dont il se fit le si brillant étendard.

Ce 11 novembre se déroule dans des circonstances très particulières du fait du contexte sanitaire. Le confinement annoncé par le Président de la République le 28 octobre dernier a pour but de nous préserver des conséquences de la seconde vague de Covid 19. En ce sens, nous sommes amenés, comme nous avons dû le faire au printemps, à prendre des mesures aussi douloureuses que nécessaires.

Ainsi, le 11 novembre, une cérémonie sera présidée par le Président de la République le matin à l'Arc de Triomphe en présence d'un nombre très restreint d'autorités civiles et militaires. Elle ne sera pas ouverte au public et aux associations, mais elle sera retransmise à la télévision en direct.

Des modalités similaires seront adoptées pour les cérémonies du 11 novembre organisées dans nos territoires.

Ainsi, lors des cérémonies prévues dans les chefs-lieux de département, il n'y aura ni invité, ni troupe ni public. Parce que leurs représentants doivent être protégés, les associations d'anciens combattants ne seront pas invitées. Eventuellement, avec l'accord de la préfecture, une seule personne au maximum pourra représenter les associations, par exemple l'un des deux vice-présidents du conseil départemental de l'ONACVG.

Le nombre des porte-drapeaux se limitera à deux maximum, je vous demande de désigner autant que de possible les plus jeunes.

Ce dispositif sera également appliqué aux cérémonies organisées dans les communes où le nombre de participants recommandé est limité à 10 en comptant les élus.

Pour toutes les cérémonies, les mesures de distanciation tout comme le port du masque devront être strictement respectés.

Je mesure ici ce que ces décisions peuvent avoir de difficile et de douloureux pour vous qui ne comptez ni votre énergie ni vos heures au service de la mémoire et du monde combattant.

Je mesure également les risques d'isolement de nos anciens mais je sais que vous luttez efficacement pour maintenir le lien, avec les services de l'ONACVG qui sont pleinement engagés.

Le Président de la République tout comme le Gouvernement ont pris ces mesures en connaissance de cause, parce que nous ne voulons pas prendre le risque de voir votre santé menacée.

Vous trouverez ci-joint le message que j'ai adressé aux préfets afin qu'il soit lu lors de ces cérémonies pour que vous puissiez si vous le souhaitez le relayer à vos membres.

Soyez assurés de ma profonde sympathie et de tout mon soutien.

Geneviève DARRIEUSSECQ